

Geste pour un Environnement Sain Du Territoire pour nos Enfants
691 De Lanaudière, Saint-Didace, QC. J0k 2G0



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
G.E.S.T.E.

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
DU BAPE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE
LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

MARS 2003

TABLE DES MATIÈRES.

- 1) **Documentation consultée.**
- 2) **Qui est « GESTE ».**
- 3) **Les motivations de la présentation de ce mémoire.**
- 4) **Notre opinion sur la problématique de la production porcine au Québec.**
- 5) **Quelques questions concernant la situation présente.**
- 6) **Nos réflexions et recommandations à la Commission.**

1) DOCUMENTATION CONSULTÉE.

- Politique de développement durable de l'agriculture—MAPAQ.
- Engagement du MENV vis à vis les citoyens.
- Loi sur la Protection du Territoire et les Activités agricoles du Québec.
- De nombreuses transcriptions des audiences du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec.
- Plusieurs documents techniques déposés lors de ces audiences.
- «Les bases de la production végétale, tome1, le sol» , collection sciences et techniques agricoles de Dominique Soltner, 20^e édition.

2) QUI EST « G.E.S.T.E »

« **G.E.S.T.E** » est un organisme à but non lucratif (Matricule /NEQ 1149838717) regroupant des citoyens de Saint-Didace, d'origines, de milieux de travail et d'expériences de vies diverses mais qui se rejoignent dans un intérêt commun :

- Regrouper les propriétaires et/ou contribuables de la Municipalité de Saint Didace, comté de Berthier, afin de défendre et de promouvoir les vocations **agricoles, forestières et touristiques** de la Municipalité dans le respect de la protection environnementale.
- Promouvoir des mœurs et habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel.
- Intéresser les membres et contribuables à l'administration municipale et à ses actions afin de promouvoir, de préserver et de défendre la qualité de l'environnement (**sol, eau, air**).
- Étudier les projets des édiles municipaux susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement des territoires agricoles, forestiers et touristiques de la municipalité.
- Représenter les membres et contribuables auprès des autorités et organismes.
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature. Organiser des campagnes de souscriptions afin de recueillir des fonds pour favoriser les buts de la corporation.

3) LES MOTIVATIONS DE LA PRÉSENTATION DE CE MÉMOIRE.

Notre Municipalité est classée en surplus de fumiers et lisiers. Durant quelques années, un important producteur de porcs de Saint Didace, en plus de ses épandages de lisier, a fait aussi des essais d'entreposage et d'épandage de boues d'abattoirs. Ces activités ont eu un impact négatif sur le voisinage en causant de graves problèmes d'odeurs et de santé. Ce producteur, (siégeant alors comme conseiller municipal), présentait en octobre 2000, un projet d'usine de déshydratation de lisier et de boues d'abattoirs à proximité de la rivière Maskinongé. La population s'est massivement opposée à ce projet vu le manque d'informations et d'études environnementales et l'absence de consultation publique organisée par la Municipalité.

« **G.E.S.T.E** » est né suite à cette prise de conscience populaire.

Depuis, deux projets ont été présentés devant la CPTAQ. Le premier impliquant tout d'abord la coupe à blanc d'une plantation de pins ayant eu des travaux sylvicoles subventionnés. L'exploitation d'une sablière (deux millions de tonnes de sable sur cinq ans pour la phase 1 du projet) s'en suivra pour, dans sa finalité, satisfaire les besoins d'épandage de lisier afin de fertiliser des cultures de maïs et de céréales. Le deuxième projet est en tout point identique au premier si ce n'est que le boisé est naturel. Nos édiles municipaux ont largement favorisé ces projets auprès de la CPTAQ sans tenir compte des demandes d'études environnementales et agronomiques exprimées par notre organisme. De plus, la Municipalité n'a pas tenu compte de sa propre réglementation sur les zones à risques de mouvements de terrain, on retrouve de telles zones sur le site des deux projets. On y retrouve aussi un sol à drainage très rapide (sable) et ceci à proximité de deux rivières.

Notre implication concernant ces deux projets, notre prise de conscience de l'inertie des instances décisionnelles (municipalité, MRC, CPTAQ, MAPAQ, MENV et MAMM) au regard des dits projets nous a amené à suivre une partie des audiences du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec et à présenter ce mémoire. De plus, notre assistance à quelques audiences du BAPE (Joliette, Montréal, St-Jean et Shawinigan) sur le développement durable de la production porcine, la lecture de la transcription de plusieurs de ces dernières nous ont confirmé que la situation de Saint Didace n'est pas unique, loin de là.

4) NOTRE OPINION SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LE PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC.

Le constat que nous faisons est basé sur plusieurs choses : ce que nous vivons présentement à Saint Didace, l'information transmise par les médias, le contenu des audiences du BAPE (nous avons assisté à plusieurs audiences et avons consulté un certain nombre de transcriptions d'audiences), les discussions que nous avons eu avec différentes personnes travaillant au MAPAQ et au MENV et finalement des discussions avec des membres de groupes citoyens ou de groupes environnementaux.

Ce constat est très sévère.

- 1) l'élevage porcin est devenu, au Québec une industrie orientée vers l'exportation.
- 2) Cette vocation de production à l'exportation se fait dans une vision à court terme axée sur la rentabilité et l'abaissement des coûts de production sans tenir compte des dommages causés au sol, à l'environnement, à la santé et à la qualité de vie de la population avoisinante, et finalement au bien-être des animaux d'élevage. Ceci que ce soit à court, moyen et long terme.
- 3) La production porcine au Québec se fait presque uniquement sur fumier liquide (98% fumier liquide contre 2% fumier solide). Chose surprenante, dans la production bovine et laitière on retrouve aussi, pour les nouvelles installations, selon le MAPAQ et le MENV, une tendance vers la production sur fumier liquide. Hors, il est reconnu que le fumier liquide présente plus de risques au niveau environnemental tout en offrant moins d'apports bénéfiques que le fumier solide. Il est très surprenant que le MAPAQ et le MENV n'aient pas encore adopté une politique qui renverserait cette tendance.
- 4) Avec la politique du phosphore, on assiste, dans les régions où il se fait de la production porcine, à un déboisement que l'on peut qualifier de sauvage car se faisant sur des sols ayant peu ou pas de potentiel agricole et on permet aux producteurs d'utiliser sur ces sols des techniques culturales minimales qui ne cadrent pas avec le principe de développement durable de l'agriculture.
- 5) Il y a un manque flagrant de volonté du MAPAQ, du MENV et de l'industrie porcine de vraiment proposer un mode de production qui soit respectueux du sol,

de l'environnement, de la santé et qualité de vie de la population avoisinante et du bien-être des animaux d'élevage. Au mieux présente-t-on des correctifs, des placebos à un système qui ne fonctionne pas.

- 6) Il n'y a un manque flagrant de consultation, de communication et de coordination dans les prises de décisions entre les différentes instances décisionnelles (MAPAQ, MENV, MAMM, CPTAQ, MRC et Municipalités).
- 7) La production actuelle a des effets négatifs vérifiés, tant au niveau de la qualité du sol, de l'eau et de l'air, au niveau de la faune et de la flore, au niveau de la santé et de la qualité de vie des gens vivant dans le voisinage des exploitations et des sites d'épandages, sans oublier le bien-être des animaux d'élevages.
- 8) La production porcine actuelle est largement subventionnée au Québec, subventions qui proviennent des taxes et impôts de la population, cependant jusqu'à date, on n'a pas beaucoup tenu compte des commentaires de la population sur le sujet.

5) QUELQUES SONT LES RAISONS DE TANT D'INTERROGATIONS CONCERNANT LA SITUATION PRÉSENTE.

Comment se fait-il que lorsque l'on parle d'industrie porcine, on associe ceci le plus souvent aux termes : méga porcheries, pollution, scandales environnementaux ?

Comment se fait-il que lorsque le gouvernement et/ou l'industrie porcine à grands coups de publicité parlent de nouvelles techniques de traitement du lisier, le public n'y croit pas ? De plus ces techniques ne sont appliquées qu'à titre expérimental par un très petit nombre de producteurs.

Comment se fait-il que souvent, au bout de quelques mois, ces projets tant publicisés et largement subventionnés éprouvent des ratés et tombent dans l'oubli ?

Comment se fait-il que lorsque vous contactez la rédaction d'un journal national, section environnement, pour lui proposer un sujet d'article sur un problème relié à la production porcine dans votre municipalité, le rédacteur en chef vous répond : « Mon pauvre monsieur, vous savez, j'ai environ 150 dossiers comme le votre sur mon bureau !! » ?

Comment se fait-il que plus des organismes comme le nôtre s'adressent aux instances décisionnelles qui sont reconnues pour avoir la compétence requise pour encadrer la production porcine (MAPAQ, MENV, CPTAQ, MAMM, MRC et Municipalités), plus on se rend compte que ces dernières n'ont pas la capacité, les moyens ou pire n'ont pas la volonté d'agir ?

Pourquoi la tenue des présentes audiences publiques du BAPE sur le développement durable de la production porcine ?

Pourquoi tous ces citoyens, groupes de citoyens, groupes environnementaux, producteurs agricoles, organismes gouvernementaux et autres viennent-ils s'exprimer devant la Commission ?

Tout ceci n'est-il pas le signe évident d'un profond malaise pour ne pas dire d'une dérive ?

Quand un bateau va à la dérive, il faut le ramener à bon port et s'il faut donner un grand coup de barre, on le donne. Quand une production porcine va à la dérive, il faut aussi la ramener à « bon porc », et là aussi, s'il faut donner un grand coup de barre, ayons le courage de donner ce coup de barre. C'est le souhait que nous formulons et pour cela, toutes les instances gouvernementales doivent réagir rapidement et de concert si nous ne voulons pas que notre « Belle » Province devienne un vaste champ de purin.

6) NOS RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION.

Nous pensons qu'il faut avoir une vision globale, sociale, à court, à moyen et à long terme de la situation et des correctifs à apporter.

Voici nos recommandations :

- Interdiction de nouvelles constructions et d'agrandissements de porcheries, ceci partout au Québec, **SANS AUCUNE DÉROGATION**, tant que de vraies solutions n'auront pas été apportées.
- La production porcine ayant un impact majeur, présentement et à long terme sur les ressources eau, sol et air, sur la faune et la flore, sur la qualité de vie des citoyens avoisinants les installations, cette production étant largement subventionnée à même les impôts et les taxes payés par toute la population du Québec, il est primordial que les groupes environnementaux et les groupes de citoyens participent activement à la future politique de développement durable de la production porcine. Oui au droit de produire, mais pas à n'importe quel prix, ce droit de produire ne doit pas être accompagné d'un «droit de détruire », mais d'un devoir de respect d'une richesse collective pour la population présente et future.
- Passage dans les délais les plus brefs d'une production sur fumier liquide à une production sur fumier solide (sur paille). **Il est reconnu que les purins et les lisiers sont des fertilisants imparfaits, riche en azote et en potasse, mais très pauvres en phosphore et en calcium, ce sont des fertilisants déséquilibrants, qui ont en outre l'inconvénient :**
 - D'être acidifiants**, comme les engrais ammoniacaux et potassiques et apportés purs, de créer localement un milieu toxique pour les vers de terre et les azotobactères (réduits de 90% après un apport de purin).
 - De ne pas apporter aux êtres vivants du sol la cellulose** nécessaire à leur activité et à la synthèse de l'humus, matière carbonée qu'apporte au contraire la paille des fumiers solides.
 - De donner lieu, lors de leur épandage ou en cours de stockage, à des pertes importantes** d'azote par dégagement d'ammoniac et autres gaz azotés et sulfureux (d'où l'odeur qui accompagne leur déversement sur les champs). S'y ajoutent des pertes importantes et polluantes pour les eaux souterraines, de tous les éléments solubles, quand le stockage n'a pas eu lieu dans une fosse étanche mais à même le sol ou dans des réservoirs de terre. (extrait de « les bases de la production végétale, tome 1, le sol », Collection Sciences et Techniques Agricoles, de Dominique Soltner. Ce livre est reconnu un peu partout comme étant une des « bibles » sur la production végétale et sur les sols.
- Interdiction de tout déboisement pour fins d'épandages, il est clairement prouvé que le déboisement effectué pour fins d'épandages ces dernières années, s'est fait sur des

sols ayant très peu de potentiel agricole et que les résultats ne vont pas du tout dans le sens d'un développement durable de l'agriculture.

- Instauration d'une politique de protection du territoire forestier et des activités forestières, de concert avec les organismes concernés (ressources naturelles, groupements forestiers, agences de mise en valeur des forêts privées). Cette politique pourrait être basée un peu sur la politique de protection du territoire agricole, ceci permettrait de déterminer les sols et les sites ayant un meilleur potentiel forestier qu'agricole et ceci permettrait d'éviter le déboisement sauvage auquel on a assisté ces dernières années. Cette politique devrait tenir compte des activités se faisant présentement dans les forêts du Québec (activités récréotouristiques, etc).
- Établissement et/ou maintien d'une bande boisée de 15 mètres en bordure des cours d'eau et des routes. Ceci aurait un impact majeur sur les problèmes d'érosions éoliennes et hydriques, réduirait de beaucoup la pollution des cours d'eau grâce à l'effet de filtration et de captage des éléments par les racines des arbres, ceci maintiendrait beaucoup mieux la structure des berges des cours d'eau. Cela aurait aussi un impact majeur sur le maintien et le rétablissement de la faune et de la flore naturelle. Cela permettrait un meilleur déplacement de la faune. On pourrait choisir les espèces arboricoles à planter de sortes d'avoir des arbustes (2 à 4 mètres de haut) en bordure immédiate des champs, routes et cours d'eau, ceci réduirait, entre autres, l'ombre aux cultures, l'entretien sous les lignes électriques. La partie centrale de cette bande de 15 mètres pourrait être composée d'arbres ayant un plus grand développement. La perte de surface de culture serait compensée par une meilleure productivité (moins d'érosion éolienne et hydrique, création de micro-climat), de plus les surfaces de sol composant ces bandes pourraient être exemptes de taxes. L'établissement et/ou le maintien de telles bandes boisées aurait aussi l'avantage de réduire de beaucoup les problèmes de poudrierie sur les routes l'hiver et l'éblouissement par le soleil à l'aurore et au crépuscule, ces deux derniers aspects feraient en sorte de réduire les risques d'accidents de la route. Si cela s'avérait nécessaire, une compensation monétaire supplémentaire pourrait être versée aux producteurs.
- Il faut absolument une meilleure consultation et coordination entre toutes les instances décisionnelles (MAPAQ, MENV, CPTAQ, MAMM, MRC et Municipalités). Il faut absolument que ces organismes vérifient les informations qui leur sont transmises par d'autres instances, spécialement quand des citoyens leur apportent la preuve d'une information erronée. Les projets présentés devant la CPTAQ devraient être étudiés prioritairement en fonction du développement durable de l'agriculture, ce qui ne semble pas être le cas si l'on se base sur les deux projets que notre organisme a contesté devant la CPTAQ, cette dernière semble se satisfaire d'une augmentation des surfaces mises en cultures sans tenir compte des objectifs de développement durable.
- Recommandations, auprès des producteurs agricoles, afin que ces derniers utilisent des techniques culturales associées au développement durable de l'agriculture

(fumiers solides, compost, engrais verts, rotation, si possible irrigation quand cette dernière est nécessaire) et **si il y a constat de dégradation du sol, ces recommandations devraient devenir des obligations.**

- Augmentation de l'effectif du MENV (plaintes, inspections et suivis). Augmentation du montant des amendes reliées aux infractions ; actuellement, la situation est ridicule, les amendes sont tellement minimales que le MENV préfère ne pas poursuivre des compagnies ou individus en infraction prétextant que les coûts reliés aux poursuites sont nettement supérieurs aux montants des amendes. C'est une invitation au non-respect des lois et règlements du MENV et à l'illégalité, nous en avons la preuve évidente avec l'exploitation d'une sablière sans C.A. du MENV à Saint Didace. Nous avons fait de nombreux appels au bureau régional du MENV avec comme résultat que celui-ci va activer les procédures pour rendre « conforme » au plus vite la situation de la compagnie.
- Un meilleur contrôle au niveau des subventions reliées à la production porcine, il ne faudrait surtout pas se trouver dans un système où l'augmentation de la production est due avant tout aux subventions à la production.

Nous remercions la Présidente et les Commissaires pour l'attention qu'ils auront portée à ce document.

Pour « **G.E.S.T.E** »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Porès', written in a cursive style.

Christian Porès,
Président.